

# INFRACTIONS SEXUELLES AU QUÉBEC

## FAITS SAILLANTS 2010

### Table des matières

Près de 5 500 infractions en 2010 .....	1
Agression sexuelle simple : de loin l'infraction la plus fréquente .....	1
Hausse de 3,5 % dans l'année .....	2
Progression des contacts sexuels.....	2
Stabilité du taux d'agressions sexuelles simples .....	2
Les jeunes plus visés que les adultes.....	3
Les filles plus victimes que les garçons .....	3
La moitié des victimes : des jeunes filles .....	4
Auteur du crime souvent connu des victimes .....	5
Résidence privée : principal lieu de l'infraction.....	5
Délai de signalement plus long pour les jeunes.....	5
Auteurs des infractions : presque tous des hommes.....	6
Plus d'auteurs parmi les 12 à 17 ans .....	6
Notes méthodologiques.....	6

### Près de 5 500 infractions en 2010

En 2010, les corps policiers du Québec ont enregistré 5 478 infractions sexuelles, soit 4 240 agressions sexuelles et 1 238 autres infractions d'ordre sexuel. Ces infractions composaient près de 7 % (6,6 %) des infractions contre la personne consignées par les corps policiers dans l'année.

### Agression sexuelle simple : de loin l'infraction la plus fréquente

L'agression sexuelle simple était de loin l'infraction la plus fréquente (4 137). Suivaient principalement les contacts sexuels (755), l'incitation à des contacts sexuels (176) et le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur (122). Ces infractions représentaient 95 % de toutes les infractions sexuelles.

### Agression sexuelle

Emploi de la force, directement ou indirectement, contre une autre personne sans son consentement, dans des circonstances de nature sexuelle de manière à porter préjudice à son intégrité sexuelle.

Le Code criminel prévoit trois niveaux d'agression sexuelle soit, l'agression sexuelle simple, l'agression sexuelle armée et l'agression sexuelle grave. Ceux-ci sont brièvement définis dans la section « Notes méthodologiques ».

### Autres infractions d'ordre sexuel

Les autres infractions d'ordre sexuel regroupent des infractions qui visent notamment les cas de violence sexuelle envers les enfants. Celles-ci sont les contacts sexuels ou l'incitation à des contacts sexuels avec un enfant de moins de 16 ans, l'exploitation sexuelle, l'inceste, les relations sexuelles anales non consentantes ou entre personnes de moins de 18 ans, la bestialité et, depuis 2008, la corruption d'enfant, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur et le voyeurisme.

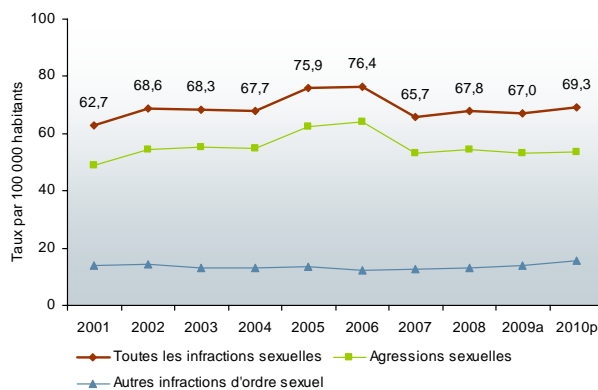
### Hausse de 3,5 % dans l'année

Les infractions sexuelles ont légèrement augmenté dans l'année (graphique 1). En effet, leur taux par 100 000 habitants a connu une hausse de 3,5 %, ce qui, en nombre absolu, équivaut à 238 infractions de plus qu'en 2009.

Cette augmentation est surtout attribuable aux autres infractions d'ordre sexuel dont le taux par 100 000 habitants a progressé de 13,8 % comparativement à 0,8 % pour le taux d'agressions sexuelles.

#### Graphique 1

Évolution du taux d'infractions sexuelles, Québec, 2001 à 2010



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

### Progression des contacts sexuels

Les contacts sexuels envers un enfant de moins de 16 ans ont le plus contribué à l'augmentation du total des autres infractions d'ordre sexuel en 2010, et ce, même si d'autres types de crimes de cette catégorie, tels que la bestialité ou l'exploitation sexuelle, ont enregistré une plus forte hausse de leur taux par 100 000 habitants (tableau 1).

Cette influence des contacts sexuels découle du fait qu'ils composaient la majorité (61 %) des infractions de la catégorie alors que les infractions ayant enregistré les plus fortes hausses de leur taux n'en composaient qu'une infime partie. Ainsi, le nombre de contacts sexuels est passé de 586 à 755, pour 169 infractions additionnelles.

Parmi les autres infractions d'ordre sexuel, on note un recul de l'inceste, dont le nombre est passé de 95 à 58, du leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur (de 136 à 122) ainsi que du voyeurisme (de 81 à 75).

### Stabilité du taux d'agressions sexuelles simples

Les agressions sexuelles simples, qui formaient la grande majorité des agressions sexuelles (98 % en 2010), ont été stables dans l'année. Ainsi, leur taux par 100 000 habitants n'a varié que de 0,3 % (tableau 1).

En revanche, les agressions sexuelles armées et graves ont affiché des hausses non négligeables, leur taux par 100 000 habitants ayant progressé respectivement de 21 et 47 %. Toutefois, étant donné le nombre relativement restreint de ces deux types d'agression sexuelle, ces hausses représentent quelques infractions de plus qu'en 2009, soit 12 dans les deux cas.

### Taux d'infractions par 100 000 habitants

Le taux d'infractions par 100 000 habitants permet de comparer la fréquence des infractions que ce soit, entre des années, entre des territoires ou entre des groupes de la population (sexe ou âge).

Ce taux est calculé de la façon suivante : (nombre d'infractions divisé par la taille de la population visée) multiplié par 100 000. Les données sur la population sont basées sur les estimations de Statistique Canada.

**Tableau 1**

Nombre et taux d'infractions sexuelles selon la catégorie d'infractions, Québec, 2009 et 2010

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux		
	2009a	2010p	Différence 2010-2009	2009a	2010p	Variation 2010/2009 (en %)
Agressions sexuelles simples	4 084	4 137	53	52,2	52,3	0,3
Agressions sexuelles armées	54	66	12	0,7	0,8	21,0
Agressions sexuelles graves	25	37	12	0,3	0,5	46,5
<b>Total des agressions sexuelles</b>	<b>4 163</b>	<b>4 240</b>	<b>77</b>	<b>53,2</b>	<b>53,6</b>	<b>0,8</b>
Contacts sexuels	586	755	169	7,5	9,5	27,8
Incitation à des contacts sexuels	144	176	32	1,8	2,2	21,0
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	136	122	-14	1,7	1,5	-11,2
Inceste	95	58	-37	1,2	0,7	-39,6
Voyeurisme	81	75	-6	1,0	0,9	-8,3
Exploitation sexuelle	20	32	12	0,3	0,4	75,3
Corruption d'enfants	8	8	0	0,1	0,1	0,0
Relations sexuelles anales	6	7	1	0,1	0,1	15,5
Bestialité	1	5	4	0,0	0,1	395,0
<b>Total des autres infractions d'ordre sexuel</b>	<b>1 077</b>	<b>1 238</b>	<b>161</b>	<b>13,8</b>	<b>15,7</b>	<b>13,8</b>
<b>Total des infractions sexuelles</b>	<b>5 240</b>	<b>5 478</b>	<b>238</b>	<b>67,0</b>	<b>69,3</b>	<b>3,4</b>

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

### Les jeunes plus visés que les adultes

En 2010, le taux d'infractions sexuelles par 100 000 adultes a augmenté (3,6 %) tandis que celui par 100 000 jeunes de moins de 18 ans est resté stable (-0,2 %) (tableau 2). Néanmoins, les infractions sexuelles ont continué à être beaucoup plus fréquentes chez les jeunes (220,8 par 100 000 jeunes) que chez les adultes (28,8 par 100 000 adultes), et ce, quel que soit le sexe.

Cette situation était toutefois plus frappante dans la population masculine où le taux d'infractions envers les mineurs (95,8 par 100 000 habitants) dépassait largement (18 fois) celui des adultes (5,2) comparativement à près de 7 fois du côté de la population féminine (352,2 et 51,7).

### Les filles plus victimes que les garçons

Même si, en 2010, le taux d'infractions sexuelles a augmenté dans la population masculine alors qu'il est demeuré sensiblement le même dans la population féminine, les infractions sexuelles ont continué à être davantage perpétrées à l'endroit des femmes. Ainsi, du côté des jeunes, le taux d'infractions par 100 000 habitants était près de 4 fois plus élevé pour les filles que pour les garçons et du côté des adultes, 10 fois plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

Notons que le taux d'infractions par 100 000 habitants était plus élevé chez les filles âgées de 12 à 14 ans (695) et 15 à 17 ans (528) et, chez les garçons âgés de 12 à 14 ans (130) et 6 à 11 ans (124).

**Tableau 2**

Nombre<sup>1</sup> et taux d'infractions sexuelles selon le sexe et le groupe d'âge des victimes, Québec, 2009 et 2010

Âge et sexe des victimes	Nombre			Taux		
	2009a	2010p	Différence 2010-2009	2009a	2010p	Variation 2010/2009 (en %)
Victimes féminines	4 233	4 297	64	107,2	107,8	0,5
Moins de 18 ans	2 650	2 621	-29	355,1	352,2	-0,8
18 ans et plus	1 583	1 676	93	49,4	51,7	4,6
Victimes masculines	858	913	55	22,1	23,3	5,3
Moins de 18 ans	722	749	27	92,1	95,8	4,0
18 ans et plus	136	164	28	4,4	5,2	18,9
Toutes les victimes	5 091	5 210	119	65,6	65,9	0,4
Moins de 18 ans	3 372	3 370	-2	221,2	220,8	-0,2
18 ans et plus	1 719	1 840	121	27,8	28,8	3,6

1. Exclut les infractions sans victime, les infractions pour lesquelles les données sur le sexe ou l'âge des victimes sont inconnues ou non conformes à la réalité et 72 infractions du Service de police de la Ville de Montréal pour lesquelles les données sur les victimes sont absentes.

a : données actualisées

p : données provisoires

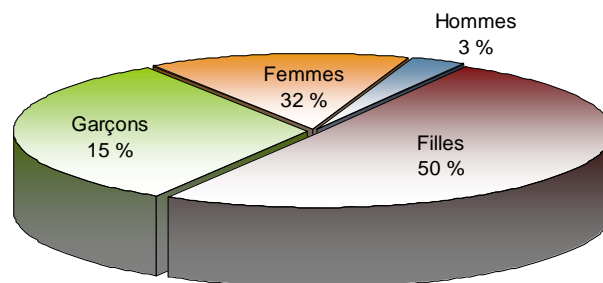
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

### La moitié des victimes : des jeunes filles

En 2010, les filles composaient la moitié (50 %) des victimes d'infractions sexuelles. Suivaient les femmes (32 %), les garçons (15 %) et enfin, les hommes (3 %). Ces proportions étaient semblables à celles de 2009 (graphique 2).

**Graphique 2**

Répartition des victimes d'infractions sexuelles, jeunes et adultes, selon le sexe, Québec, 2010



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

### Auteur du crime souvent connu des victimes

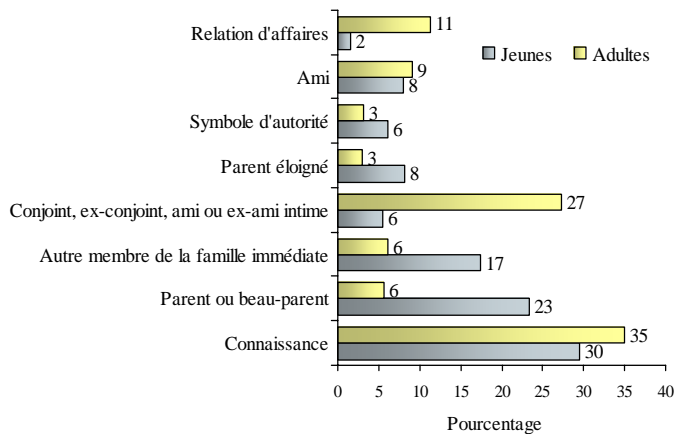
La majorité (81 %) des victimes connaissait l'auteur de l'infraction sexuelle. Cette proportion était plus élevée pour les moins de 18 ans (87 %) que pour les 18 ans ou plus (70 %).

Pour près de la moitié (48 %) des jeunes victimes, il était un membre de la famille, soit un parent ou un beau-parent, un autre membre de la famille immédiate ou un parent éloigné (graphique 3). Cette proportion atteignait 65 % pour les victimes de 11 ans et moins comparativement à 36 % pour celles de 12 à 17 ans, ces dernières ayant été agressées aussi par une connaissance (36 %), un ami ou ex-ami intime (10 %) et par un ami (11 %).

Du côté des adultes, l'auteur présumé était principalement une connaissance (35 %), un conjoint, ex-conjoint, ami intime ou ex-ami intime (27 %) et une relation d'affaires (11 %).

#### Graphique 3

Répartition des victimes d'infractions sexuelles, jeunes et adultes, connaissant l'auteur présumé selon le type de relation, Québec, 2010



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

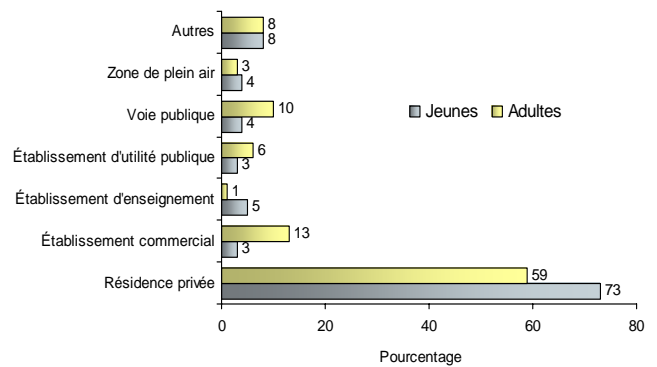
### Résidence privée : principal lieu de l'infraction

Un peu moins des trois quarts (73 %) des infractions sexuelles envers les jeunes victimes et 60 % de celles envers les adultes ont été perpétrées dans une résidence privée (graphique 4).

Les autres lieux de l'infraction ont surtout été pour les jeunes, un établissement d'enseignement (5 %), la voie publique (4 %) et une zone de plein air (4 %) et, pour les adultes, un établissement commercial (13 %), la voie publique (10 %) et un établissement d'utilité publique (6 %).

#### Graphique 4

Répartition des infractions sexuelles selon le lieu de perpétration, par groupe d'âge des victimes, Québec, 2010



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

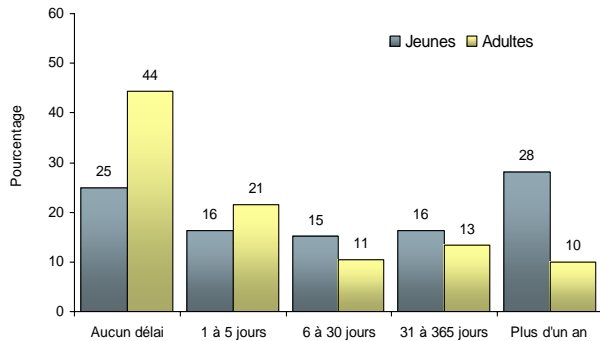
### Délai de signalement plus long pour les jeunes

Parmi les infractions sexuelles envers les jeunes enregistrées en 2010, le quart a été signalé à la police le jour même comparativement à 44 % des infractions envers les adultes. À l'inverse, la proportion d'infractions signalées plus d'un an après avoir été commises était près de trois fois plus élevée pour les jeunes que pour les adultes (28 % comparativement à 10 %) (graphique 5).

Le fait que les jeunes aient été plus souvent victimes d'un membre de la famille explique sans doute en partie cette différence, puisqu'ils peuvent craindre les conséquences pour eux-mêmes ou leur famille de dévoiler l'agression. Il faut aussi considérer que, quelle que soit leur relation avec l'auteur présumé, les jeunes, particulièrement les enfants, n'ont pas nécessairement la capacité de reconnaître la nature d'un tel événement et de le communiquer.

**Graphique 5**

Répartition des victimes, jeunes et adultes, selon le délai de signalement à la police, Québec 2010



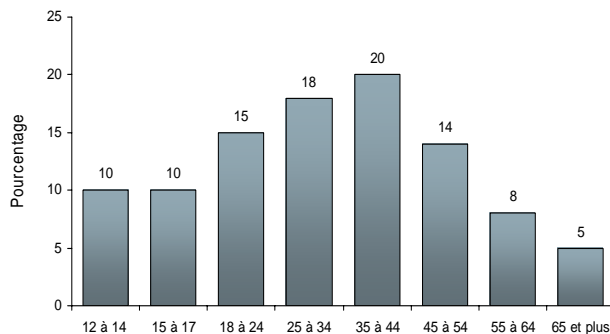
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

**Auteurs des infractions : presque tous des hommes**

La presque totalité (96 %) des auteurs des infractions sexuelles enregistrées en 2010 était de sexe masculin. De plus, 8 sur 10 étaient des adultes. Ils étaient répartis dans tous les groupes d'âge. Ainsi, 15 % étaient âgés de 18 à 24 ans, 18 %, de 25 à 34 ans, 20 %, de 35 à 44 ans, 14 % de 45 à 54 ans, 8 % de 55 à 64 ans et 5 % de 65 ans et plus (graphique 6).

**Graphique 6**

Répartition des auteurs présumés masculins selon le groupe d'âge, Québec, 2010



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

**Plus d'auteurs parmi les 12 à 17 ans**

Bien que les auteurs de 12 à 17 ans étaient peu nombreux parmi les auteurs présumés d'infractions sexuelles, ils détenaient néanmoins le plus fort taux de perpétration d'infractions sexuelles par 100 000 habitants. Autrement dit, les auteurs présumés étaient davantage représentés dans ce groupe d'âge.

Du côté des adultes, notons que la proportion d'auteurs présumés par groupe d'âge tendait à diminuer avec l'avancement en âge.

**NOTES MÉTHODOLOGIQUES**

**Source de données**

Les statistiques présentées dans ce bulletin d'information sont issues des données sur la criminalité déclarée par les corps policiers au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2). La majorité des corps de police desservant le Québec, soit l'ensemble des services de police municipaux, la Sûreté du Québec et certains corps de police autochtones, se servent du programme DUC 2. Ces statistiques sont couramment utilisées pour dresser le portrait de la criminalité et en tracer l'évolution.

**Extraction des données**

Les données de 2010 sont celles enregistrées avant le 1<sup>er</sup> mai 2011. Elles comprennent tous les dossiers que les corps policiers participant au Programme DUC 2 ont ouverts ou traités en 2010.

Ces statistiques ne reflètent donc qu'une partie de la criminalité, soit celle signalée ou connue des autorités policières et enregistrée dans les dossiers officiels.

Au moment de l'extraction des données de 2010, celles de 2009 ont été actualisées afin de tenir compte de toutes les modifications qui ont été apportées à ces données en 2010.

## Dénombrement des infractions

Conformément aux règles de déclaration du Programme DUC 2, les organisations policières peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seule l'infraction la plus grave de chaque événement est comptabilisée dans les statistiques du présent rapport. Précisons que le dénombrement des infractions varie selon les types de crimes. Dans le cas de la plupart des crimes contre la personne, une infraction est calculée pour chaque victime d'un tel crime lors de l'événement criminel. Pour les autres délits, une seule infraction est comptabilisée pour chaque événement criminel.

## Les trois niveaux des agressions sexuelles

### Agression sexuelle simple

Agression sexuelle qui ne cause pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime.

### Agression sexuelle armée

Agression sexuelle à laquelle se rattachent une ou des circonstances aggravantes soit :

- porter, menacer d'utiliser ou utiliser une arme ou une imitation d'arme;
- menacer d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que le plaignant;
- infliger des lésions corporelles au plaignant;
- participer à l'infraction avec une autre personne.

### Agression sexuelle grave

Agression sexuelle qui blesse, mutilé ou défigure la victime ou met sa vie en danger.

# **INFRACTIONS SEXUELLES AU QUÉBEC**

## **Faits saillants 2010**

### **Pour nous joindre**

Ministère de la Sécurité publique  
Direction de la prévention et de l'organisation policière  
2525, boulevard Laurier, 9<sup>e</sup> étage A  
Québec (Québec) G1V 2L2  
Courriel : [infocom@msp.gouv.qc.ca](mailto:infocom@msp.gouv.qc.ca)  
Téléphone : 418 646-6777, poste 60039  
Télécopieur : 418 646-3564

**ISSN 1913-1542**